

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE : Le 12 septembre 2019

### **Déclaration de la Commission concernant une plainte relative aux droits de la personne nommant le chef adjoint Uday Jaswal**

La Commission de services policiers d'Ottawa a reçu une copie d'une plainte relative aux droits de la personne qui a été déposée, nommant le chef adjoint Uday Jaswal en tant qu'intimé. La plainte contient des allégations graves qui, si elles se révèlent fondées, pourraient constituer une inconduite. Le 11 septembre 2019, la Commission a tenu une réunion extraordinaire afin d'examiner les allégations contenues dans la plainte relative aux droits de la personne et de déterminer les prochaines étapes à suivre.

La Commission est engagée envers un milieu de travail exempt de harcèlement qui exige que les incidents de harcèlement présumé fassent l'objet d'une enquête appropriée.

Par conséquent, la Commission a décidé de demander à la Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP) de faire en sorte que la plainte fasse rapidement l'objet d'une enquête, conformément au paragraphe 77(4) de la *Loi sur les services policiers*. Nous avons également demandé à la CCOP de présenter ses conclusions dès que possible à la Commission, notamment en lui fournissant toute évaluation préliminaire du bien-fondé de la plainte et des recommandations pour toute mesure provisoire considérée comme nécessaire et appropriée, y compris à savoir si une suspension immédiate est justifiée.

De plus, la Commission a demandé au chef de police d'élaborer un plan afin de s'assurer que le fonctionnement du Service de police d'Ottawa n'est en aucun cas compromis par le maintien de M. Jaswal au poste de chef adjoint du Service de police d'Ottawa, sous réserve de la réception par la Commission de toute autre information supplémentaire ou de toute recommandation qui pourrait justifier une mesure additionnelle de sa part.

Compte tenu de ces étapes, et reconnaissant que le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario est actuellement saisi de la plainte originale, la Commission n'émettra pas d'autres commentaires.

*La Commission de services policiers d'Ottawa est l'organe civil responsable de la gouvernance des services policiers municipaux. Elle veille à la prestation adéquate et efficace des services de police aux résidents d'Ottawa.*

- 30 -

Renseignements : Krista Ferraro, directrice exécutive, Commission de services policiers d'Ottawa, 613-580-2424, poste 21618, [krista.ferraro@ottawa.ca](mailto:krista.ferraro@ottawa.ca)